

L'Argentière, le 07 décembre 2018

LETTRE D'INFORMATION N°02.18  
A l'attention des Présidents de club,

**Objet : Conventionnement E-PASS JEUNES**

Le Comité régional a conventionné avec la région Sud sur le dispositif E PASS JEUNES. Ce dispositif a pour but de mettre à disposition des jeunes qui en font la demande, une carte et une application destinées à leur faciliter l'accès à différents biens et services culturels et sportifs. (Vous pouvez retrouver la plaquette de présentation sur le site web régional).

Ce dispositif est à destination des jeunes âgés de 15 à 25 ans et leur permet de bénéficier d'une réduction de 20€ sur une première licence sportive.

Pour en bénéficier, le jeune doit obligatoirement être en possession d'une carte E-PASS JEUNES et se présenter au club avec un "VOUCHER", document qui permet de prouver qu'il n'a pas encore utilisé son crédit pour la section sportive. (Conditions d'éligibilité sur la plaquette de présentation).

**Le fonctionnement :**

Lorsqu'un jeune se présente au club pour prendre une licence, il doit se munir du "Voucher sport" qu'il imprime via son compte e-pass jeunes. Le club doit s'assurer que le jeune a bien les 20€ sur son Voucher et doit contacter le Comité régional afin qu'il s'assure que ce soit bien une "Première licence" et que ce dernier n'a pas bénéficié d'une licence dans la même discipline l'année précédente.

- Le comité régional via un compte "partenaire", va alors effectuer la transaction avec la région et obtenir par un virement bancaire la somme de 20€.
- Le club déduira sur la facture de la licence du jeune la somme de "20€" et fera une facture au comité régional de ce même montant afin que le CR le rembourse.

Vous pouvez retrouver toutes ses explications sur le site web régional, ou bien contacter le secrétariat pour tout renseignement complémentaire.

Comptant sur votre participation à ce nouveau dispositif E-PASS JEUNES;

Sportivement.